

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 06 juin 2023
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 6 pouvoirs	25 mai 2023	26 mai 2023

N° délibération	Objet
2023-045	Etude d'opportunité de de faisabilité de l'Ecole des filles à Huelgoat – proposition acquisition bâtiment

Le six juin 2023 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle Asphodèle à Berrien sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ, Barbara PERRON
BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND, Philippe ROBERT-DANTEC
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE
HUELGOAT : Marc QUEMENER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU
LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Marie-Brigitte BRETHERS à Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER à Marc QUEMENER, Typhaine BODENEZ à Annie SALMAS, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN, Arnaud COZIEN à Grégory LE GUILLOU

Excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Barbara PERRON

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Une étude d'opportunité et de de faisabilité du bâtiment l'Ecole des filles à Huelgoat a débutée fin 2022. UN COPIL s'est réuni début mai pour la présentation et validation de la phase de synthèse des besoins.

Les pistes programmatiques sont présentées par le président en fonction des usages.

Envoyé en préfecture le 09/06/2023

Reçu en préfecture le 09/06/2023

Affiché le

ID : 029-200087197-20230606-2023045-DE

La gestion de ce lieu a également été évoquée, nom et gouvernance

Afin de continuer et donner suite à l'étude en cours, chaque des parties doit donner des éléments complémentaires nécessaires au travail d'étude.

Pour la collectivité il s'agit d'envisager un montant d'acquisition du bâtiment pour que le cabinet Flores puisse travailler sur des propositions programmatiques resserrées.

Le président informe que lors de la réunion bureau le montant de 80.000 € pour l'acquisition de ce bâtiment a été proposé. Il demande au conseil communautaire si ce montant peut être également envisagé par cette instance pour l'acquisition de ce bâtiment dans le cas où un projet serait retenu par la collectivité.

Après en avoir délibéré à 25 voix pour, 1 voix contre (Arnaud Cozien), 2 abstentions (Coralie Jezequel et Grégory Le Guillou), le conseil communautaire

- Envisage l'acquisition du bâtiment l'Ecole des filles à Huelgoat pour un montant de 80.000 € sous condition de l'approbation d'un projet par la communauté de communes à l'issue de l'étude.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



La secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, located below the text "La secrétaire,".